

DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

**OBJET :**  
**Budget Annexe**  
**« ZAE Occitanie »**  
**Examen et vote**  
**du Compte**  
**Administratif**  
**Exercice 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance Publique du 15 avril 2022**

Nombre de Conseillers  
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la  
séance : 17

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation :  
8 avril 2022

Date de l'affichage à  
la porte de la Mairie  
du compte-rendu de  
la séance :  
9 mai 2022

Indiquer si le Conseil a  
décidé de se former  
en comité secret :  
Non

Publié le .....  
Le Président,

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois d'Avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

**Etaient présents** : MM. Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président, Didier COUDERC 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Philippe MARTIN 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Mme Régine BOURGADE 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, MM. Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

**Etaient représentés** : Mme Valérie VIGNAL-CHEMIN 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente (Vincent MARTIN), MM. Laurent TOIRON 6<sup>ème</sup> Vice-Président (Francis BERGOGNE), Jean-Luc ANTRAYGUE (Philippe MARTIN), Jean-François BERENGUEL (François ROBIN), Benoît VALARIER (Régine BOURGADE), MMES Régine PAILHAS (Didier COUDERC), Stéphanie PASI (Françoise AMARGER-BRAJON), Conseillers Communautaires.

**Etaient absents** : MM. Laurent SUAU Président, Claude MEISSONNIER 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Thierry JACQUES, Xavier SOUCHON Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Sous la présidence de M. Francis BERGOGNE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, et hors de la présence du Président, le Conseil Communautaire :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-31 et D2342-11 et suivants,
- **Vu** le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe « ZAE Occitanie », dont les résultats globaux sont les suivants :

**CONSIDERANT** que le Compte Administratif est conforme à la balance certifiée des résultats fournis par le Receveur Municipal,

## ZA La Combe Occitanie

		Investissement	Exploitation
RESULTATS ANTERIEURS			991,81
RECETTES	Réalisations		113 565,69
	RàR		
DEPENSES	Réalisations		114 557,50
	RàR		
RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE	Réalisations	0,00	-991,81
	Compte tenu des R à R	0,00	-991,81
RESULTATS CUMULES DE L'EXERCICE	Réalisations	0,00	0,00
	Compte tenu des R à R	0,00	0,00
		<b>0,00</b>	

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Mende, le 19 mai 2022  
Le Président,  
Laurent SUAUX